
Réf. : CB/DL/ma CP 06/41

COMMUNIQUE DE PRESSE

Avec prière d'insérer
Remerciements anticipés

Chantal BERTOUILLE
Député du Hainaut occidental

Un filtrage centralisé d'Internet dans les écoles de la
Communauté française

Un filtrage centralisé des contenus de l'Internet sera prochainement appliqué à toutes les administrations et écoles qui dépendent de la Communauté française. Les écoles des autres réseaux y seront également associées sur une base volontaire. 280 écoles pilotes, choisies dans les trois réseaux, devront au préalable tester la formule.

Le Député Chantal Bertouille vient d'interroger à ce sujet le Ministre Eerdeken.

C'est ainsi que l'on apprend qu'il s'agit d'un filtrage réalisé de manière centralisée, qui concerne les accès aux sites Internet. Son contrôle peut être décentralisé dans les écoles via une simple interface de type « web ».

Le filtrage est mis à disposition des écoles pilotes via une connexion ADSL dédiée aboutissant sur le réseau informatique de la Communauté française. Le projet pilote a une durée de deux années.

Ce système de filtrage travaille par catégories. Parmi les catégories de sites Internet bloquées, on trouve la pornographie, l'incitation à la haine, la pornographie infantine, les drogues, le piratage, les contenus obscènes.

A tout moment, la Communauté française peut interroger le système pour connaître la catégorie d'un site particulier et ainsi vérifier s'il est filtré ou non, ou encore pour ajouter ou retirer des sites filtrés ou à filtrer.

Concernant la liberté d'expression, il faut savoir que, dès mai 2004, un représentant de la Ligue des droits de l'homme a été consulté comme expert par le comité chargé de ce système de filtrage.

(La question de Madame Bertouille et la réponse du Ministre peuvent vous être faxées sur simple demande au secrétariat)